

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En date **01 Mars 2019 à 18h00**

(Exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884)

Présidence : Monsieur DELANNOY Julien, Maire

Présents : M.DELANNOY Julien, Maire – MM HENDRICK Olivier, LEGAY Henri, Adjoint, MM, ANSEL Christine, CAPELLE Fabienne, CUEGNET Chantal, DUMONT Philippe, FOUACHE Séverine, LOZINGUEZ Angélique, REMOND Jean.

Absents excusés : BOIN Eveline, CHEVROT Bruno.

Absents : DEVIGNE Gérard, SOUDANS Martine.

Procurations : BOIN Eveline à DELANNOY Julien, CHEVROT Bruno à LEGAY Henri.

Convocation : du 15 février 2019.

Secrétaire : LEGAY Henri.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Henri LEGAY est nommé secrétaire de séance.

Organisation de l'ALSH de juillet 2019

La commune organise un centre de loisirs durant l'été. Il convient d'en déterminer les modalités d'accueil et tarifaires.

Monsieur le Maire donne lecture des modalités de fonctionnement de l'ALSH 2018, il rappelle qu'exceptionnellement en 2018, 110 enfants avaient été accueillis à Elnes en raison des travaux à l'Ecole Les Orchidées.

Des changements sont proposés par la Commission ALSH qui s'est réunie le 04 février 2019.

Aussi, il propose d'organiser un ALSH en 2019 au sein de l'Ecole des Orchidées sur 4 semaines du 08/07 au 02/08/2019, selon les modalités ci-dessous. Il précise que le fonctionnement sur 4 semaines a un coût supplémentaire pour la commune.

Dates et Horaires

Ouverture de l'ALSH du 8 juillet 2019 au 02 août 2019.

- du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- avec service de péri-centre pour un accueil progressif de 7h30 à 9h00 et un départ progressif de 17h00 à 18h00 au tarif de 0.50 € la session (délibération 2017/040).
- et avec service de cantine de 12h00 à 14h00 au tarif scolaire en vigueur (délibération 2017/063).

Tarifs pour les familles :

Comme les années précédentes, Monsieur le Maire propose de définir un tarif extérieur et un tarif dit « Wavranais » qui concerne : les enfants domiciliés à Wavrans-Sur-l'Aa, les enfants ayant au moins un parent ou grand-parent domicilié à Wavrans-Sur-l'Aa, les enfants dont l'un des parents a un lien professionnel avec Wavrans-Sur-l'Aa, ainsi que les enfants scolarisés à Wavrans-Sur-l'Aa.

Il propose les tarifs suivants :

TARIF WAVRANAIS (coût à la semaine soit 5 jours)		
1 ^{ère} tranche de quotient familial Jusque 700	1 ^{er} enfant	21.00 €
	2 ^e enfant et suivants	20.00 €
2 ^{ème} tranche de quotient familial A partir de 700	1 ^{er} enfant	22.00 €
	2 ^e enfant et suivants	21.00 €

TARIF EXTERIEUR (coût à la semaine soit 5 jours)		
1 ^{ère} tranche de quotient familial Jusque 700	1 ^{er} enfant	28.00 €
	2 ^e enfant et suivants	25.00 €
2 ^{ème} tranche de quotient familial A partir de 700	1 ^{er} enfant	29.00 €
	2 ^e enfant et suivants	26.00 €

Monsieur le Maire propose d'échelonner les inscriptions selon le calendrier suivant :

A partir du 23 avril 2019 pour les enfants habitant et scolarisés à Wavrans sur l'Aa.

A partir du 06 mai 2019 pour les enfants habitant et scolarisés à Elnes, et pour les enfants extérieurs bénéficiant du tarif wavranais.

A partir du 20 mai 2019 pour les autres.

Personnel

Monsieur le Maire propose de recruter 1 directeur et 12 animateurs.

Le directeur sera rémunéré sur 22 jours (20 jours d'ouverture d'ALSH et 2 journées de préparation).

Les animateurs seront rémunérés sur 21 jours (20 jours d'ouverture d'ALSH et 1 journée de préparation).

Directeur stagiaire ou diplômé BAFD	72€/j
Animateur BAFA ou équivalent	55 €/j
Animateur stagiaire	42 €/j
Animateur non diplômé	37 €/j
Nuitée camping	8€/nuitée.

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité décide la mise en place d'un ALSH 2019 selon les modalités proposées. Il autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à son organisation sans autre délibération.

Une distribution toutes boîtes aux lettres sera réalisée dans la commune.

Restitution de la conclusion du conseil d'Etat dans le cadre de la délibération 2014/024 autorisant Mr le Maire à ester en justice.

Monsieur le Maire donne lecture des décisions du conseil d'Etat (séance du 06/12/2018 lecture publique du 28/12/2018) :

- N°422937 concernant le SCEA du Bien Camp
- N° 422854 concernant Mr Michel FOURNIER.

Droit de préférence au titre de l'article L.331-24 du code forestier

Par courrier recommandé la commune est informée des parcelles de bois en vente sur son territoire afin de pouvoir faire valoir si elle souhaite user de son droit de préférence.

Il s'agit de la parcelle B48, située rue des Haudits d'une surface de 08a 60ca appartenant aux consorts Fernandez vendue au prix de 2 000,00 € + 650,00 € de frais d'acquisition.

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité décide ne pas user de son droit de préférence.

Coupe de bois en accord avec l'ONF

Monsieur le Maire rappelle la coupe de bois réalisée en accord avec l'ONF et le comité de Gestion de la Réserve au niveau des arbres devenus dangereux situés en limite de propriété des habitations de la rue de la Vallée de St Omer.

Il précise que cette coupe s'est réalisée en partenariat avec la société de chasse La Concorde.
Une estimation de la coupe a été réalisée par l'ONF.

Ainsi, les 20 stères de bois sont estimés à 360.00 € TTC, amenant les frais de garderie de l'ONF à 43,20 € (les frais de garderie doivent être acquittés auprès de l'ONF après toute coupe de bois. Ils correspondent à 12 % du coût estimé).

Le bois étant communal, Monsieur le Maire propose la revente des 20 stères de bois concernés à la société de chasse ayant réalisé la coupe au prix de 10 € le stère, payable par chèque encaissé auprès du Trésor Public.

Il est demandé l'accord du conseil municipal sur la vente de ce bois.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise la vente du bois communal à la société de chasse « La Concorde » au prix de 10 € le stère.

Encaissement de chèques

- Monsieur le Maire rappelle les travaux d'extension et de rénovation de l'Ecole Les Orchidées et l'organisation d'une journée « Portes Ouvertes » au sein de celle-ci le 06 janvier 2019.

Les entreprises intervenues sur le chantier ont été sollicitées par courrier pour réalisation d'un don pour permettre le financement des animations de cette journée.

Trois entreprises ont répondu favorablement : L'entreprise DUCROCQ TP a fait un chèque de 200.00 euros, l'entreprise CAMON a effectué un chèque de 100.00 euros et l'entreprise LYS TOITURE a émis un chèque de 150.00 euros.

Le total de ces dons s'élève donc à 450.00 euros.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'encaisser l'ensemble de ces chèques.

Il est autorisé par le Conseil Municipal à les encaisser ainsi que signer tout document se rapportant à ces encaissements.

La recette sera encaissée au compte 7713 « Libéralités reçues ».

- Monsieur le Maire rappelle que grâce à la délibération 038/2018 du 25 septembre 2018 l'y autorisant, il a signé avec l'entreprise KONICA un contrat de location de copieurs débutant au 01er janvier 2019.

La souscription de ce contrat a de fait annulé le contrat qui était jusque-là en cours chez KONICA.

La facturation de cette location est effectuée par la société CM-CIC Leasing Solutions chaque trimestre précédent. Ainsi, la commune s'est acquittée en novembre 2018 du paiement du premier trimestre 2019, paiement dont elle a obtenu le remboursement via l'émission d'un chèque.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à encaisser ce chèque d'un montant de 1 667.23 euros. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'encaissement de chèque ainsi que signer tout document se rapportant à cet encaissement.

La recette sera encaissée au compte 773 « Mandats annulés » sur exercice antérieur.

Rénovation du chauffage et de l'éclairage de l'Eglise

La Commune investit actuellement dans la rénovation du système de chauffage de l'église et d'un nouvel éclairage. En partenariat avec l'association de Sauvegarde de l'église, elle a réalisé plusieurs devis.

Les entreprises retenues sont :

- BRM Energies pour la mise en place d'un système de chauffage par appliques et lustres d'un montant de 12 392,00 € HT – 14 870,40 € TTC
 - BRM Energies pour la mise en place de spots d'éclairage d'un montant de 1 170,00 € HT – 1 404,00 € TTC
- Le montant total des travaux s'élevant à 16 274,40 € TTC

Monsieur le Maire précise que l' « Association de Sauvegarde de l'Eglise de Wavrans-Sur-l'Aa et de son patrimoine » souhaite financer cette installation. L'association a dès lors émis un chèque d'un montant de 16 274,40 € à la commune.

Monsieur le Maire est autorisé par le Conseil Municipal à encaisser ce chèque ainsi que signer tout document se rapportant à cet encaissement.

La recette sera encaissée au compte 10251 « Dons et legs en capital ».

Monsieur le Maire informe que ces nouvelles installations demandent une puissance électrique différente de celle existante. Aussi, une augmentation du compteur à 36KVa auprès d'Enedis sera nécessaire. Le coût serait supporté par la commune.

Le conseil Municipal à l'unanimité accepte.

Monsieur le Maire tient à remercier l'association de sauvegarde de l'Eglise et l'ensemble de ses bénévoles pour le travail accompli.

Bilan des décisions 2018 du Maire prises dans le cadre de la délégation au titre de l'article L.2122.23 du CGCT.

Monsieur le Maire présente l'ensemble des contrats de location de la salle *Josse Heumez*, des concessions funéraires et des permissions de voirie signés au cours de l'année 2018.

Vente de bois communal - Ouverture des enveloppes

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2018/051 du 26/11/2018, dans laquelle le conseil municipal a décidé de vendre des lots de bois de 5 stères au mieux disant coupés par le personnel communal.

Les enveloppes devant être déposées pour le 15/02/2019 et ouvertes lors du CM suivant.

Les enveloppes sont ouvertes par les conseillers présents. Ainsi, les offres sont :

- | | |
|-----------------|------------------------------|
| Pour le lot A : | Bay Michaël : 107,00 € |
| | Lacroix Vincent : 127,00 € |
| Pour le lot B : | Castier Véronique : 152,75 € |
| | Dumont Philippe : 141,00 € |
| | Delplace Cédric : 30,00 € |
| | Heumez Brigitte : 33,00 € |
| | Hendrick Olivier : 169,00 € |
| Pour le lot C | Clabaux Stéphane : 113,00 € |
| | Delannoy Michelle : 57,00 € |

Aussi après avoir ouvert les 9 enveloppes déposées, le conseil municipal attribue au mieux disant les lots :

- A à Mr Vincent LACROIX, 18, rue du Fay au prix de 127,00 €
- B à Mr Olivier HENDRICK, 10, rue du Fay au prix de 169,00 €
- C à Mr Stéphane CLABAUX, 2bis rue d la Haute Voie au prix de 113,00 €

L'enlèvement se fera après dépôt du règlement en mairie (chèque libellé au nom du trésor public).

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à encaisser ces chèques.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la quantité de bois restant au niveau des ateliers. Après en avoir délibéré, il décide à l'unanimité de poursuivre la vente de bois au mieux disant jusqu'à épuisement du surplus de bois. Les modalités de vente sont reconduites.

Report de la formation BAFA d'un agent titulaire

Pour des raisons de santé la formation d'approfondissement BAFA d'un agent titulaire prévue au cours des vacances d'avril 2019 doit être reportée.

La délibération 2018/004 en date du 22 février 2018 a permis le financement du BAFA de l'agent titulaire IZUEL Dany. La formation a été validée par un stage pratique à l'Accueil de Loisirs de Wavrans-Sur-l'Aa durant juillet 2018.

La délibération 2018/048 en date du 26 novembre 2018 prévoit le financement par la commune de l'approfondissement du BAFA de Madame IZUEL via l'inscription à une session de formation en avril 2019.

Pour des raisons de santé, Madame IZUEL ne pourra pas se rendre à cette session en avril prochain. L'organisme qui dispense la formation accepte de reporter l'inscription de Madame IZUEL, tout en conservant le même tarif.

Monsieur le Maire propose dès lors aux membres du Conseil Municipal de se prononcer en faveur d'un report de cette session. Le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable à la réalisation de cette formation et autorise Mr le Maire à réaliser toute démarche s'y rapportant.

Questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association de sauvegarde reçu en mairie et adressé à l'ensemble du conseil municipal.

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la création de la commission de contrôle des listes électorales, Mr Bernard LEFEBVRE a été nommé délégué de l'administration par arrêté du sous-préfet en date du 17/01/2019.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre reçue le 07/12/2018 de la Direction Régionale des Douanes et Droits Directs sur la cessation d'activités du dernier débit de tabac de la commune, le Café Le relais. Il précise mettre tout en œuvre pour proposer dans les délais imposés un repreneur.

Il précise également que l'ancien café le Zénith est également en vente sans licence IV et sans fonds de commerce.

Monsieur le Maire informe que le recensement de la population s'est terminé ce 16/02/2019 et qu'il s'est parfaitement déroulé, il tient à remercier l'ensemble des agents recenseurs pour leur travail et leur implication.

Le recensement est anonyme, seuls les chiffres globaux sont communiqués par l'INSEE.

Ainsi, ont été recensés 539 bulletins de logements (dont 29 vacants et 11 résidences secondaires) et 1239 bulletins individuels.

Pour mémoire en 2014, avaient été recensés : 519 bulletins de logement (dont 21 vacants et 9 résidences secondaires) et 1287 bulletins individuels.

Monsieur le Maire informe de la candidature de Mr Patrick Louys pour intégrer la Réserve Communale de Sécurité Civile.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'Arrêté préfectoral du 21/12/2018 référant La commune de Wavrans sur l'Aa parmi les zones blanches en matière de téléphonie.

La commune peut accueillir une antenne relais de téléphonie mobile. La société SFR a été mandatée par le Département pour sa réalisation.

Il précise avoir eu un premier contact avec SFR ces derniers jours et que le positionnement idéal pour une meilleure répartition du signal serait sur Fourdebecques.

Monsieur le Maire informe qu'un « Weekend sport de nature » est organisé par la CCPL les 8, 9 et 10 juin 2019.

Une animation « Eco-running challenge » sur 8km est prévue sur Wavrans sur l'Aa en partenariat avec le CEN le samedi.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Municipal des jeunes a terminé la réalisation de la Cabine à Lire.

L'ensemble des aménagements et fonctionnement a été pensé par le CMJ, les étagères ont été confectionnées par Mr Jean-Paul Tartare qu'il remercie.

Il invite le Conseil municipal à y déposer les 1ers livres.

Une petite inauguration sera faite par les enfants du CMJ prochainement en association avec la médiathèque municipale.

Monsieur le Maire informe avoir sollicité 3 élus susceptibles de recevoir la médaille communale compte tenu du nombre d'années passées au sein du conseil municipal de la commune

2 d'entre eux souhaitent la solliciter, il s'agit de Mme Eveline BOIN pour l'échelon Vermeil et de Mr Jean Rémond pour l'échelon Or

Monsieur le Maire demande au conseil municipal son accord pour l'achat des médailles correspondantes, qui l'accepte. Il précise que les distinctions seront remises lors de la cérémonie du 14 juillet.

Monsieur le Maire informe avoir contacté le Département afin de constater les dégâts occasionnés par la déviation des travaux de la RD 192, au niveau des rues du Beau rivage et de Védrihem.

Une réfection de ces dégâts sera réalisée aux frais du département pour cet été.

Olivier Hendrick demande si tous les accès aux champs ont été rendus possibles. Monsieur le Maire informe que non, des impossibilités d'accès existent toujours suite aux travaux. Les services du département doivent y remédier.

Monsieur le Maire informe que les travaux de rénovation des peintures de la salle *Josse Heumez* ont commencé. Il remercie Fabienne Capelle et Angélique Lozinguez pour leur travail.

Il précise que des devis pour tables et chaises sont en cours et qu'une partie de ce matériel devenue vétuste sera prochainement changée. Il informe également que les couteaux de table sont très vieillissants et que des devis à ce sujet seront également demandés.

Séverine Fouache demande la mise à disposition de chariots pour le déplacement des tables et chaises. Monsieur le Maire informe que le chariot pour chaises initialement utilisé pour la cantine sera mis à disposition à la salle mais qu'il n'est pas possible de mettre à disposition un chariot de tables car les bâtis de portes sont trop étroits.

Angélique Lozinguez fait part de son inquiétude quant au changement de circulation du parking de l'école des Orchidées mis en place depuis ce 25/02/19. Elle précise que celui-ci est très dangereux et crée des bouchons.

Les véhicules voulant quitter le parking doivent s'arrêter afin de laisser les piétons traverser au passage piéton créant ainsi des bouchons et une augmentation du risque d'accidents. Elle souhaite un retour à l'ancien sens. Fabienne Capelle soutient cette position.

Monsieur le Maire informe qu'un changement de circulation a été mis en place afin d'éviter les arrêts minutes des véhicules devant l'école créant également un danger de circulation. Il précise que si ce changement n'est pas concluant, l'autre sens de circulation sera remis en place.

Henri Legay formule une remarque de Bruno Chevrot, qui constate que la rue des Haudits est en mauvais état. Monsieur le Maire précise que la rue des Haudits est une voie privée. Elle a, par le passé, était remise en état par la commune, elle le sera si cela est nécessaire lors de la prochaine commande de goudron à froid.

Monsieur le Maire informe que le nettoyage de printemps se réalisera cette année le 23 mars, date la campagne « Hauts-de-France Propres, ensemble nettoyons notre région ».

La séance est close à 20h00.

POUR EXTRAIT CONFORME
En mairie, le 07 mars 2019
Le Maire,
DELANNOY Julien

